



**INTERVENTION DE
MADAME LA VICE-PRÉSIDENTE
DU PARLEMENT PANAFRICAIN AU DÉBAT GÉNÉRAL DE LA 37^{ÈME} SESSION
DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE**

==--==

Thème

« Paix, Démocratie et Elections »

==--==

4-8 JUILLET 2011

KINSHASA

DRC

==--==

PAR

HON. FRANÇOISE LABELLE, MP

Deuxième Vice-Présidente (PAP)

Monsieur le Président,

Honorables collègues Parlementaires,

Distingués invités en vos titres, grades et qualités,

Permettez-moi d'introduire mon propos en m'acquittant d'un agréable devoir, celui de vous exprimer au nom du Président du Parlement panafricain, les sincères remerciements de l'ensemble des parlementaires du PAP, pour l'invitation à cette 37^{ème} session de l'APF, que vous avez bien voulu lui adresser.

Surtout, je vous sais gré, Monsieur le Président, de l'honneur que vous faites au PAP en me permettant de prendre la parole, cet après-midi, devant cette auguste Assemblée.

Qu'il me soit permis de saluer le dévouement, l'engagement sans réserve dont l'APF fait montre dans la quête de la réalisation des objectifs nobles qui sont siennes.

La contribution de l'Organisation Internationale de la Francophonie et ses organes dans le dialogue, la recherche de la paix et le développement des institutions démocratiques dans l'espace francophone en général et en Afrique francophone en particulier, fait de de cette institution un acteur incontournable en cette ère où la conjoncture politique est caractérisée par de vagues de revendications populaires.

Vous vous souviendrez qu'à l'ouverture de cette 37^{ème} session parlementaire, le Secrétaire général de la Francophonie, Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF a rappelé le rôle de « vigie de la démocratie » que constitue cette Assemblée transcontinentale.

Aussi, point n'est besoin de vous rappeler également le dernier rapport de votre Commission politique qui faisait un bilan lucide et objectif de l'évolution de la démocratie dans l'espace francophone, et qui notait avec beaucoup d'espoir les avancées en matière démocratique en Afrique francophone. Toutefois, force est de constater, malheureusement, que le continent africain reste le Continent où la démocratie avance le moins vite.

Cinquante ans après les indépendances en Afrique, cette tendance mérite d'être inversée. Il appartient à tous et à chacun, à l'intérieur comme à l'extérieur du continent, de s'approprier cette lourde et exaltante tâche qui consiste à débarrasser l'Afrique des démons des guerres civiles, des grandes pandémies et des coups d'Etat qui participent à l'anéantissement de tout espoir de développement de nos pays.

Les présentes assises sont une parfaite illustration de la détermination de votre institution parlementaire à privilégier les cadres de concertation institutionnels.

Cette vision rejoint celle de l'Union africaine (UA) dont l'aspiration profonde des peuples africains à la liberté, au développement et aux principes de la démocratie a amené les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine (UA) à adopter en janvier 2007, la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance.

En effet, cette Charte africaine est un instrument juridique de réglementation et de définition de pratiques consensuelles et de règles communes à l'approfondissement et la consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit, de la paix, de la sécurité, de la bonne gouvernance et du développement dont l'Afrique francophone, et le reste du continent a actuellement besoin pour ériger la démocratie et la participation populaire en droits fondamentaux de l'Homme et des peuples.

Monsieur le président,

Les efforts à la ratification de cet outil juridique continental ont, depuis 2009 été appuyés par le Parlement panafricain, en tant qu'organe de l'UA qui a, entre autres attributions, de promouvoir les principes des Droits de l'homme et de la Démocratie en Afrique et d'encourager la bonne gouvernance, la transparence et l'obligation de rendre compte dans les États membres.

D'où le nombre d'initiatives que le Parlement panafricain, qui regroupe 47 Etats membres dont 25 de l'APF, a pris afin d'accélérer le processus de signature et de ratification de la Charte et, ainsi, d'assurer son entrée en vigueur d'ici la fin de cette année 2011 au niveau régional, avec une forte interaction avec les organisations de la société civile.

Je vous annonce que l'une des dernières rencontres régionales se tiendra à Ouagadougou les 14 et 15 juillet courant.

A ce jour, 36 Etats membres ont signé la Charte, 12 l'ont ratifiée et seulement 7 ont jusqu'ici déposé leurs instruments de ratification.

L'entrée en vigueur et la mise en œuvre effective de cette Charte contribueront grandement à la promotion de la démocratie et à l'amélioration de la gouvernance sur le continent.

Monsieur le président,

La paix et la démocratie en Afrique constitue la préoccupation constante du Parlement panafricain.

La quatrième session ordinaire de la deuxième législature du Parlement qui s'est tenue du 09 mai 2011 et qui a été exclusivement consacrée à la situation sécuritaire dans nos pays, nous a permis de noter avec satisfaction, les progrès réalisés par l'UA dans la recherche de solutions pacifiques et efficaces aux turbulences auxquelles l'Afrique est actuellement confrontée, en matière de prévention structurelle des conflits, de rétablissement et de maintien de la paix, ainsi que de la reconstruction post-conflit.

Chers Collègues,

Je souhaiterais vivement qu'au sortir de cette 37ème session, l'on puisse sortir des théories et trouver des solutions pertinentes aux questions de paix, de démocratie et des élections ; tant il est vrai que si la paix n'est que l'aboutissement d'un effort concerté de nos gouvernements et de nos peuples, elle ne peut être réalisée en l'absence d'un contexte démocratique participatif et d'élections libres et transparentes.

Permettez-moi de relever que quel que soit le titre que nous arborons ici, en tant que membres de plein droit, membres associés ou observateurs de cette auguste Assemblée, nous sommes tous concernés par les questions de paix, de démocratie et d'élections et nous nous devons de défendre les intérêts des peuples que nous représentons en apportant des remèdes aux maux qui nous minent. Et la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance en est une de concrète que le Parlement offre à l'Afrique.

A ce titre, je vous transmets les recommandations du Parlement panafricain qui sont :

- d'appeler les Etats membres de l'APF et membres de l'UA à ratifier, respecter et mettre en œuvre tous les instruments de l'UA relatifs aux droits de l'Homme, à la gouvernance, à la démocratie, au désarmement, contre le terrorisme dont le respect contribuerait à la réduction considérable du risque de conflit et de violence sur le continent africain;

- d'encourager les Etats africains à la ratification urgente de la Charte Africaine de la Démocratie des Elections et de la Gouvernance, et qui a des effets directs sur la trame des édifices démocratiques dans nos pays ;
- d'inviter les Etats membres à adhérer aux normes du Mécanisme d'Evaluation par les Pairs ;
- de s'attaquer aux causes profondes des conflits d'une manière globale et systématique en prônant les valeurs de démocratie, de respect des droits de l'Homme et de la bonne gouvernance au sein des populations africaines ;
- d'inviter les Chefs d'Etat et de gouvernements en Afrique à œuvrer à restaurer la confiance des électeurs aux consultations électorales en respectant le suffrage exprimé par les populations ;
- de considérer comme Gouvernement anticonstitutionnel, tout gouvernement qui se maintient au pouvoir en manipulant la Constitution ou en refusant le verdict des urnes ;
- d'appuyer l'idée de formation d'un Panel des anciens Chefs d'Etat africains qui ont accepté de respecter le principe de l'alternance au pouvoir, à qui l'on confierait le règlement des différends pouvant surgir au sein des Etats membres dans les domaines de la Démocratie et de l'organisation des élections ;
- de renforcer les relations de travail avec le PAP à travers des échanges d'expérience au niveau des structures parlementaires ou des autres organes appropriés ;
- de soutenir la transformation du PAP en un organe doté de pleins pouvoirs législatifs qui permettrait à cet organe consultatif de l'UA d'apporter des solutions efficaces et durables aux questions de paix et de sécurité en Afrique.

Je conclus en disant que l'Afrique francophone, aujourd'hui, est capable de répondre favorablement à l'instauration et à la consolidation d'une réelle démocratie.

Je vous remercie.

Honorable Président,

Chers collègues parlementaires,

En vous renouvelant l'engagement ferme du Parlement panafricain pour une collaboration fructueuse avec l'APF dans le cadre de la promotion d'une Afrique francophone prospère et démocratique, je vous remercie et souhaite plein succès aux travaux de cette 37^{ème} session.